Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB2025000740-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courrier en date du 8 décembre 2025. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Yves DREVES, Mme Valérie DEIMAT, M. Alain BRULE, Mme Marie-Hélène Le GOLVAN, Marcel LUCAS, M. Pierre BAREL, Mme Christine EVO, M. Olivier QUERE, Mme Corine LE DOUARAN, M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Gaëlle MANDART-BEYSSAC, Mme Salomé TOITOT.

Absent non excusé :

Absent excusé : M. Thierry LE RAY

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Emmanuelle ROTIEL donne pouvoir à M. Marcel LUCAS
Mme Marie-Anne LE PORHO donne pouvoir à M. Alain BRULE
Mme Anne-Sophie BARRERE donne pouvoir à M. Pierre BAREL
M. Stéphane ROLLAND donne pouvoir à Mme Corine LE DOUARAN
Mme Roxane MADEC donne pouvoir à M. Olivier QUERE

Conseillers en exercice : 19 / **présents :** 13 / **procurations :** 5

Secrétaire de séance : M. Marcel LUCAS

DELIBERATION N°2025/74

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Marcel LUCAS

À la demande du Service de Gestion Comptable et en vue de la mise en œuvre du Compte Financier Unique, il est nécessaire de corriger certaines anomalies comptables liées à des écritures d'ordre et d'établir une décision modificative concernant le budget principal de la commune.

Section d'Investissement			
Articles	BP 2025	DM N°1	Nouveau Total
Dépenses			
041 Opérations patrimoniales 2151 Réseaux de voirie	116 504,00 €	17 200,00 €	133 704,00 €
Recettes			
041 Opérations patrimoniales 203 Frais d'études, recherche et développement...	116 504,00 €	17 200,00 €	133 704,00 €
	Total section avant DM°1	*3 720 055.14 €*	
	Total section après DM°1	*3 737 255,14 €*	

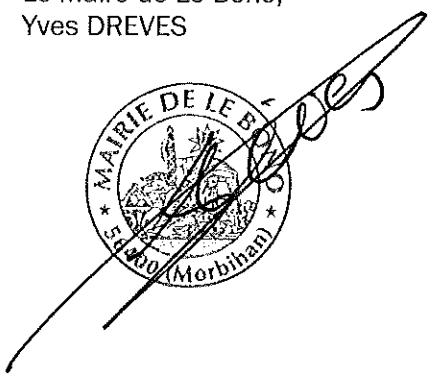
Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB2025000740-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget principal primitif 2025 acté par délibération du 31 mars 2025 ;

- **d'approuver** la décision modificative n°1 pour le budget de la commune,

- **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le 16 décembre 2025,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
Yves DREVES



Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.